HK/KCK

#### **BURKINA FASO**

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2014-<u>553</u>/PRES/PM/MAECR MEF/MASA portant autorisation de ratification des Accords de prêt BID n° 2UV0135, Istisna'a n° 2UV0136, Istisna'a déclaration de Djeddah n°2UV0137 conclus le 15 janvier 2014 en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Burkina Faso.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

**VU** la Constitution;

VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du

gouvernement du Burkina Faso;

VU la loi n°045-2013/AN du 17 décembre 2013 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

VU les Accords de prêt BID n° 2UV0135, Istisna'a n° 2UV0136, Istisna'a déclaration de Djeddah n°2UV0137 conclus le 15 janvier 2014 en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Burkina Faso;

VU la décision n°2014-004/CC du 17 avril 2014 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 de l'Accord de prêt n° 2UV0135 conclu le 15 janvier 2014 en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Burkina Faso;

VU la décision n°2014-005/CC du 17 avril 2014 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 de l'Accord d'Istisna'a n° 2UV0137 conclu le 15 janvier 2014 à Djeddah en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Burkina Faso;

VU la décision n°2014-007/CC du 23 avril 2014 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 de l'Accord d'Istisna'a n° 2UV0136 conclu le 15 janvier 2014 à Djeddah en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Burkina Faso;

VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement;

# DECRETE

### ARTICLE 1:

Sont ratifiés les Accords de prêt BID n° 2UV0135, Istisna'a n° 2UV0136, Istisna'a déclaration de Djeddah n°2UV0137 conclus le 15 janvier 2014 en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Burkina Faso.

## ARTICLE 2:

La valeur en franc CFA du montant des Accords de prêt de 27.82 millions de dollars EU sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

### **ARTICLE 3**:

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 juin 2014

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Roman Maria

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale

Yipèné Djibrill BASSOLE

Le Ministre de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire

Mahama ZOUNGRAŃA

